

En direct de Choisy

Juillet 2017 – N° 65



Mosaïque sur le château d'eau réalisée par les enfants des écoles

Bulletin Municipal trimestriel de CHOISY-EN-BRIE

☎ 01 64 75 81 90 Fax 01 64 75 81 99

Site internet : www.choisy-en-brie.fr

e-mail : mairie.choisy-en-brie@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture de la mairie : du lundi au samedi de 9h à 12h
5, route de la Ferté Gaucher



LE MOT DU MAIRE

Une fois n'est pas coutume, je vous propose aujourd'hui un peu de politique nationale. Lors des derniers bulletins, je faisais part de mes interrogations face aux scrutins qui s'annonçaient. Au fil des semaines, de surprises en rebondissements, petit à petit celui qui est devenu notre Président faisait son chemin. Son credo : rassembler les bonnes idées de droite et de gauche. Cela semble génial mais un parti unique, est-ce plausible, possible, tenable ? Hum ... Une opposition même minoritaire est nécessaire, cela peut éviter des dérapages. D'ailleurs, dans un conseil municipal, les avis contraires, dès lors qu'ils ne soient pas systématiques mais constructifs, sont bénéfiques.

Cette réflexion entre autres, bien avant le second tour de l'élection présidentielle, m'a amené à apporter à nouveau mon soutien au Député sortant de notre circonscription. Autre motif : Monsieur Christian JACOB a toujours été présent pour répondre aux aides sollicitées, qu'elles soient de conseils, d'avis et parfois financières, pour la commune bien sûr mais aussi pour les milieux associatifs et autres personnes privées.

Bien que ce soutien, comme pour beaucoup d'élus locaux, ait été fait à l'homme, ce qu'il a bien traduit dans sa profession de foi, il n'en demeure pas moins un représentant d'un parti politique.

Pour moi, qui est Christian ? (Je peux me le permettre). Pas destiné à une carrière politique, les circonstances lui ont permis d'entrer et gravir les échelons dans ce milieu. Responsable syndical agricole, Maire de Provins, Député, Ministre à plusieurs reprises et Président de groupe à l'Assemblée Nationale. Il n'est pas « énarque » et le revendique. Ayant du caractère, guidé par le bon sens dans ses positionnements, il a un langage compréhensible de tous. Ses interventions dans l'Hémicycle sont abruptes, forcément partisans, quelques fois avec un peu de mauvaise foi, cela comme tous les leaders qui nous dirigent.

Il faut se rappeler que depuis le retour aux responsabilités de son parti au Département et à la Région, la reconnaissance des aides quelque temps disparues, redonne quelque peu d'oxygène à nos collectivités.

Aujourd'hui, les législatives sont passées, elles ont donné une majorité à Emmanuel MACRON et à son Gouvernement. Que bon usage en soit fait, car il y a à faire, ce que personne ne nie.

Je ne me fais pas vraiment de souci car la jeunesse et l'énergie de notre chef d'Etat sont des atouts qui complètent le savoir-faire que de « vieux briscards » n'ont pas toujours.

En septembre, la moitié du Sénat sera à renouveler, nous sommes concernés, en modifiant sensiblement sa composition. Cela apportera rééquilibrage, comme c'est son rôle, s'il n'est pas marginalisé.

Pour les semaines qui viennent, c'est une période estivale qui est proposée à tous et je vous engage à en profiter au mieux.

Votre Maire : Alain BEAUFORT

L'ACTUALITÉ CHOISIENNE

- **La commémoration du 8 mai** : beaucoup d'enfants ont participé à cet événement suivi par la remise de diplôme d'honneur du travail « GRAND OR » 40 ans à Mme Marie WYFFELS. Le pot de l'amitié a clos cette cérémonie.



- **Les principaux sujets d'actualité** tels que le P.L.U, les éoliennes, l'assainissement secteur du Vannetin font l'objet d'articles ci-après.
- **Les Voisins vigilants** (voir article ci-après).
- **Nouveau à Choisy** : JAPAS FOOD TRUCK (cuisine japonaise) est installé Place de l'Eglise tous les lundis soir. JAPAS vous fera voyager au travers de plats populaires japonais dans une ambiance conviviale et pleine de nouvelles saveurs.
Tél : 07 69 52 91 75 – japasfoodtruck.wixsite.com/France
- **Congés des commerçants** :
 - Restaurant le Bec Fin : du 5 août au 31 août
 - Lasagna : du 31 juillet au 16 août inclus.
 - La boulangerie : du 5 au 28 août. Dépôt de pain à l'épicerie.
 - La boucherie : du 3 au 28 août inclus
 - Proxi : du 24 au 31 juillet 2017
 - Créa'tif : du 13 au 27 août 2017
 - La Poste : du 31 juillet au 19 août 2017
- **La visite du Député Christian JACOB** a eu lieu le vendredi 19 mai dans le cadre des élections législatives.
- **Fête de la Pentecôte** : la brocante organisée par l' « AS Foot » a été annulée à la dernière minute. Seules les courses cyclistes ont eu lieu avec quelques problèmes de civilité.
- **Le défilé du 14 juillet** : 11 h 30 départ de la mairie. La rondelle apéritive suivra sous le préau de l'école primaire, côté bibliothèque.
- **Concours départemental des maisons et villages fleuris** : le Jury communal est passé le 14 juin à 19 h et le jury départemental passera le 11 juillet à 11 h 45.
- **Le tirage au sort des membres du jury criminel** a été effectué lors du Conseil Municipal du 2 juin.
- **La dernière séance d'art floral**, le jeudi 22 juin, clôturait l'année 2016/2017. La reprise des cours aura lieu le jeudi 21 septembre.
- Depuis 2015, la commune s'est engagée à maintenir l'entretien de ses espaces publics sans produit phytosanitaire, elle a d'ailleurs obtenu le trophée « Zéro Phyt'eau » du Département le 13 juin 2017. Dans ce cadre, une débroussailleuse et une brosse de désherbage ont été achetées. Nous remercions l'Agence de l'Eau Seine Normandie d'apporter son aide financière à hauteur de 50% soit 686 €.
- **La Place de l'Eglise** s'est transformée en studio de cinéma dans la matinée du lundi 19 juin. Un court métrage « Faut ranger Mémé » y a été tourné. Camille Japy, actrice, a eu envie de raconter des choses plus personnelles et s'est inspirée du lien que sa mère avait avec sa propre mère. Camille Japy qualifie son film de « comédie douce-amère ». Les rôles principaux ont été attribués à Florence MULLER, Julia FAURE et Guylène PEAN. Ce projet est destiné à la diffusion sur Orange OCS, dans plusieurs festivals et cinémas.
- **Les Jeunes d'Autrefois** vous informent que l'activité « Pétanque » a démarré et vous attendent chaque jeudi pour un après-midi de détente.

ÉTAT CIVIL

Ils nous ont quittés

- Robert NAUDÉ, le 27 mars 2017.
- Maurice MARCELLAS, le 30 mars 2017. Maurice MARCELLAS a quitté sa famille quelques semaines après son épouse. Tous deux enfants du pays, unis durant 63 ans, ils eurent 3 enfants. Artisan peintre, il avait succédé à son père Raymond avant de passer le flambeau à son fils Hervé, lui-même récemment retraité. Anxieux, sensible, mais de caractère, il s'était impliqué dans la vie du village : pompier volontaire, membre de l'Amicale Scolaire où il endossait avec sérieux l'habit d'acteur pour les spectacles de fin d'année, il fut aussi responsable des sociétés de pêche actuellement en sommeil. Souvent dénommé « Mimice » il faisait partie de la mémoire de Choisy-en-Brie.
- Agop Jacques CUHACIENDER, le 19 mai 2017. Né à Istanbul, il a choisi notre village pour y construire sa maison dans les années 70. Il était professeur de philosophie et traducteur de turc et arménien auprès des tribunaux.
- Marcelle REAUBOURG, le 2 juin 2017, était la doyenne de Choisy.
- Bernadette RÉMY, le 14 juin 2017.
- Pascal ROSIER, le 23 juin 2017.

Bonjour les bébés

- Lenny MANCELIN, le 11 avril 2017.
- Lucie BRETON, le 16 avril 2017.
- Clara BODARD, le 18 avril 2017.

Vive les mariés

- Lucie MATHIEU et Benoît CHOPIN, le 15 avril 2017.
- Sonia CLAES et Vincent RACOUCHOT, le 6 mai 2017.
- Margaux LENEÉ et Nicolas DIETLIN-AURIL, le 17 juin 2017.

LE CALENDRIER

1 ^{er} juillet	Kermesse	Amicale Scolaire
8 juillet	Brocante nocturne	Foot
13/14 juillet	Grillage Party et Fête Nationale	Animation Loisirs Commune

La capacité d'accueil étant limitée à 500 places, il est IMPÉRATIF de réserver le plus tôt possible au 06 76 57 87 36 et 06 88 55 91 22 (N'hésitez pas à laisser un message ou un SMS). Il ne sera pas possible d'accepter plus de participants

27 août	Brocante	ASS News
2 et 3 septembre	Bal country (à confirmer)	Jeunes d'Autrefois
8 septembre	Forum des associations	Fit Fun
16/17 septembre	Fête du Tillet	Commune
17 septembre	Brocante	Animation Loisirs

Renseignements au 06 76 57 87 36 et 06 88 55 91 22

LES TRAVAUX

- Extensions de la salle des fêtes
- Nettoyage du toit de la halle polyvalente.



LES VOISINS VIGILANTS



Lors de la séance du 5 avril 2017, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à l'organisme « Voisins Vigilants ». Créé en 2002 sous forme associative, devenue entreprise en 2014 pour la connexion avec les Mairies au nombre de 500 aujourd'hui en France, cet organisme prouve son efficacité par :

- Une baisse de - 20% à - 40% des cambriolages selon le Ministère de l'Intérieur.
- Un sentiment de sécurité renforcé.
- Une communication aisée pour les communes.
- Un site sécurisé, déclaré et audité par la CNIL.

Chaque voisin s'inscrit gratuitement et de façon sécurisée sur le site www.voisinsvigilants.org. Son profil est validé, il agit sous sa propre identité. Il est alors en lien avec ses voisins et la Mairie et peut envoyer un SMS depuis un numéro centralisé s'il remarque quelque chose d'inhabituel. Il peut aussi partager des services conviviaux (covoiturage, entraide, etc ...). L'inscription et l'utilisation sont 100% gratuites.

- La Mairie pilote la dynamique : les services concernés ont accès à toutes les informations importantes concernant les Voisins Vigilants de la commune (coordonnées, communautés, historique des alertes, etc ...).
- Les interlocuteurs Mairie ou Police Municipale ou Gendarmerie reçoivent les alertes émises par les administrés. Il ne s'agit jamais d'urgence, mais uniquement de l'information.
- Elle déclenche des alertes « Mairie Vigilante » qui sont reçues directement par SMS et par Mail par tous les inscrits en cas d'évènement exceptionnel : fait de cambriolage, démarchage, route barrée pour cause de travaux, interdiction de stationnement, alerte sécurité civile etc.

En pratique, le service Mairie Vigilante c'est :

- L'accompagnement d'un expert dans la mise en place du dispositif : aide au démarrage, aide au développement, formation à la plateforme, fourniture des supports de communication.
- La réception de toutes les alertes publiées par les administrés et clairement identifiées.
- Un outil de communication réactif et performant pour transmettre des informations génériques ou des messages d'urgence par mail et SMS : travaux, coupure EDF, activités communales, etc .
- Une signalétique homologuée, dissuasive, personnalisable au nom de la commune.

Ce dispositif est en cours d'installation sur notre commune et des informations complémentaires vous seront communiquées ultérieurement dès qu'il sera opérationnel. Une réunion publique d'information sera programmée prochainement.

P.L.U.

L'enquête publique du document arrêté le 29 juin 2016 s'est déroulée du 29 mai 2017 au 1^{er} juillet 2017, sous la conduite de Mme Monique DELAFOSSE désignée par le Tribunal Administratif de MELUN. Bien que la commune poursuive la conduite de la procédure, c'est désormais la CC2M qui en est porteuse. Durant cette enquête, toutes les observations à l'occasion des 4 permanences, par courrier ou par internet, prises en compte par Mme le Commissaire enquêteur, feront l'objet d'analyse avant qu'un avis soit donné dans le rapport. Alors la commune pourra réexaminer les éléments concernés prenant également en compte les observations des P.P.A (Personnes Publiques Associées) si le projet est arrêté. Après une nouvelle délibération, le document définitif sera arrêté et transmis au Préfet et mis en application.

D'ici là, le permis d'aménager du secteur résidentiel du Vannetin devrait être délivré, avec vraisemblablement deux lots de moins pour tenir compte des contraintes « Loi sur l'eau » rendant la bordure du Vannetin de fait inconstructible (GEMAPI/SAGE/zones humides/Natura 2000).

L'ASSAINISSEMENT, secteur du Montcel

L'avancement des études a permis de retenir quelques options techniques, complétées par des investigations sur les réseaux existants destinés à recevoir les futurs effluents. Dès la définition du projet, les intervenants désignés et l'accord des financeurs, une information ferme pourra être faite.

PROJET EOLIEN « RES »

Monsieur le Préfet, par arrêté du 20 avril 2017, a prononcé un sursis à statuer, suivant en cela l'une des observations faites durant l'enquête publique, pouvant durer 24 mois, au prétexte que le projet pouvait compromettre l'exécution sur le futur P.L.U. A l'issue de ce sursis à statuer : la décision ! D'ici là, les orientations de notre nouveau gouvernement influenceront peut être. Négative ou positive, cette décision sera contestée. Dans tous les cas, l'entreprise, si elle persiste, devra réaffirmer sa volonté.

DU CÔTÉ DES ÉCOLES, CANTINE, GARDERIE.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Communiqué de presse du Département : l'inscription en ligne à la carte Scol'R est ouverte

Les circuits spéciaux scolaires, mis en place en l'absence de lignes régulières de bus, sont organisés par le Département de Seine-et-Marne. La carte Scol'R est valable uniquement sur les circuits spéciaux durant la période scolaire.

Inscription possible sur le site www.seine-et-marne.fr pour l'année scolaire 2017/2018.

Pour rappel, la participation familiale à la carte Scol'R, quels que soient les critères de distance et de sectorisation, est la suivante :

- Primaires en RPI * ou assimilé ** : 50 € TTC
- Primaires hors RPI ou assimilé : 100 € TTC
- Collégiens : 100 € TTC
- Lycéens : 150 € TTC
- Non Seine-et-Marnais : 300 € TTC.

Pour tout renseignement complémentaire : bureauoffrescolaire@departement77.fr, 01 64 14 77 77 et seine-et-marne.fr

*RPI : Regroupement Pédagogique Intercommunal - ** Commune fusionnée ou dont l'école a été fermée

La mosaïque du château d'eau

Durant le 1^{er} trimestre 2017, les enfants de l'école primaire ont travaillé, avec une éducatrice spécialisée, à la réalisation d'une plaque à poser sur cet édifice (l'ancienne ayant été retirée lors des travaux de rénovation). L'inauguration a eu lieu le 25 mars en présence de Monsieur le Maire et des responsables du SNE. Un grand merci à ces élèves que nous encourageons pour une autre expérience, et merci aux enseignants.



LA CC2M

Les 13 et 14 mai a eu lieu, Parc Henri Forgeard à la Ferté Gaucher, la 2^{ème} édition du Festival « Paroles de plantes » organisé par la Communauté de Communes des 2 Morin. Contrairement à l'année précédente, le beau temps était au rendez-vous et petits et grands ont pu apprécier pleinement les activités proposées comme le parcours pieds nus, les découvertes à l'aveugle, le concours photos, le geocaching, etc ... et se promener dans les allées parmi les exposants.



Réalisé par la Commission Communication :

Liliane ROZEC, Françoise RENAUD, Patricia TUERO, Aida NAVARRE, Chrystelle LEGAY, Grégory PHILIPPE

N° 65 – Juillet 2017
Imprimé par nos soins

UN PEU D'HISTOIRE

Depuis plus de 70 ans, la France n'est plus en conflit sur son territoire.

- Sur le Monuments aux Morts, lieu de recueillement, érigé peu après la Grande Guerre, y sont gravés les noms et prénoms des hommes de la commune disparus en 1914/1918 ainsi qu'en 1939/1945. Il faut se rendre au Monument aux Morts de La Ferté Gaucher, alors chef-lieu de canton, pour y découvrir l'identité de nos aïeux disparus en 1870, ce n'est pas si éloigné.
- Le nombre de victimes, au regard de la population à chaque époque, est impressionnant. De plus, nombre de patronymes, toujours présents à Choisy et dans les communes proches, attestent que des familles ont été maintes fois endeuillées par la perte de fils, d'époux donc d'hommes jeunes.

1870	57 victimes	1200 habitants
1914/1918	64 victimes	990 habitants soit 25% des hommes valides
1939/1945	4 victimes	755 habitants

- Dans l'église, côté Nord, un mémorial est dédié au conflit de la grande guerre. Ce témoignage est inscrit au pré-inventaire des monuments historiques depuis 1974. Sur la face du clocher côté Nord, la plaque commémorative rappelle l'affront subi durant 21 minutes le 5 septembre 1914 par le bombardement de l'édifice, sûrement facilement identifiable dominant le plateau de 30 mètres. Cet épisode valut à la commune, le 14 novembre 1922, la croix de guerre dont le témoignage est toujours visible dans la salle du Conseil et des Mariages à la mairie.



- De tels conflits (impossibles par raison et inimaginables par les conséquences face aux armements contemporains) généreront combien de vies perdues ou cassées ?
- Les cérémonies des 11 novembre et 8 mai, dans leur forme, peuvent sembler désuètes. Il n'en demeure pas moins que collectivement nous avons une responsabilité de mémoire, de respect et une obligation de transmission aux générations nouvelles pour que ce qui fut ne soit plus.
- A ces mémoires, les guerres coloniales d'Indochine, d'Afrique du Nord, du Moyen Orient ne peuvent être passées sous silence et indifférence. Elles sont proches dans le temps et dans l'espace et, parfois lâchement, frappent au cœur de nos villes. Que nos dirigeants d'ici et d'ailleurs sachent garder la raison.

LES ÉLECTIONS

Les élections présidentielles et législatives ont eu lieu récemment. Lors de ces scrutins, l'État a procédé à des contrôles dans notre bureau de vote et un rappel à l'ordre nous a été signifié : il est obligatoire, pour les communes de plus de 1000 habitants (Choisy en compte 1455), de demander une pièce d'identité avec la carte d'électeur même si c'est un proche ou son voisin ! Certains n'ont pas apprécié cette démarche mais c'est la loi et il faut s'y plier. Merci d'en prendre note pour les prochains votes.

LE BUDGET

Voir encart

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Prévention de la maladie de Lyme

Le Ministère de la Santé et Santé Publique diffusent des dépliants d'information sur la prévention de la maladie de Lyme afin d'informer des moyens de protection pour réduire le risque de transmission de ces agents infectieux par les vecteurs.

L'agence met à votre disposition les dépliants suivants :

- « Les conseils de prudence », destiné aux enfants.

- « Maladie de Lyme » qui informe la population sur les risques induits par les piqûres de tiques et l'incite à adopter les gestes de prévention adéquats.
 - « Prévention de la borréliose de Lyme » pour les professionnels de santé.
- Pour vous procurer gracieusement ces documents :
- Se connecter sur <http://moncoupon.santepubliquefrance.fr>
 - Saisir les identifiants suivants : BDS3595U9REE
 - Ou sur le site inpes.santepubliquefrance.fr.

LES MANIFESTATIONS DU 2^{ème} TRIMESTRE

Voir encart

REMERCIEMENTS

Les membres d'Animation Loisirs et plus particulièrement la section « Bibliothèque » tiennent à remercier les généreux donateurs pour la qualité et la propreté des ouvrages offerts.

CHOISY PRATIQUE

RECENSEMENT MILITAIRE OBLIGATOIRE

Les filles et les garçons doivent se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Le recensement est nécessaire pour se présenter aux examens, passer le permis de conduire, être inscrit sur les listes électorales, participer à la JAPD.

HORAIRES D'HIVER DE LA DÉCHETTERIE DE JOUY-SUR-MORIN

(1^{er} NOVEMBRE au 28 FÉVRIER sauf 25 décembre et 1^{er} janvier)

Lundi, mercredi, vendredi : 14h/17h, jeudi : 9h/12h, samedi : 9h/12h et 14h/17h, dimanche et jours fériés : 9h/12h.

HORAIRES D'ÉTÉ DE LA DÉCHETTERIE DE JOUY-SUR-MORIN (du 1^{er} mars au 31 octobre sauf 1^{er} mai)

Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 14h/18h, jeudi : 9h/12h, samedi : 9h/12h et 14h/18h, dimanche et jours fériés : 9h/12h. (www.smitom-nord77.fr ou 01 60 24 75 70).

LES COLLECTES

- Bacs gris : 1 fois par semaine le mardi après-midi.
- Bacs jaunes : 1 semaine sur deux (semaine impaire) le jeudi après-midi.
- Bacs verts pour les déchets verts : le jeudi matin d'avril à novembre.
- Encombrants : 2^{ème} lundi des mois impairs. NE LES SORTIR QUE LA VEILLE AU SOIR.

Les poubelles doivent être rentrées après chaque collecte, principalement pour des raisons de sécurité.

LE SERVICE ÉTRANGER de la sous-préfecture de Provins (titre de séjour et de circulation) n'est plus assuré depuis le 1^{er} septembre 2015. Les dossiers seront instruits par la préfecture de Melun (12, rue des Saints-Pères 77010 MELUN, www.seine-et-marne.gouv.fr).

LE DÉFENSEUR DES DROITS

Chaque année, le défenseur des droits traite de nombreux dossiers de discriminations :

- liées à l'homosexualité, à l'égard des personnes handicapées, fondées sur l'origine des personnes, à l'égard des femmes au travail,
- et de nombreux dossiers concernant les relations des usagers avec les services publics, le comportement professionnel des forces de sécurité, la défense des droits de l'enfant.

Contactez le défenseur des droits au 09 69 39 00 00 et sur www.defenseurdesdroits.fr

IMPORTANT : il est demandé aux nouveaux habitants de la commune et aux personnes quittant Choisy d'en informer la mairie.

RAPPEL : un cahier de petites annonces et de réclamations est à votre disposition à la mairie.

L'équipe municipale vous donne rendez-vous à la rentrée

